

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Enquête publique relative à l'élaboration du

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Par arrêté n°22/247/CM en date du 10 août 2022, la Présidente du Conseil de Métropole d'Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, pour la période allant du **mercredi 21 septembre 2022 à 9h00 au jeudi 20 octobre 2022 à 17h00**.

La **Commission d'enquête** désignée par le Tribunal administratif de Marseille est constituée comme suit : M. Bernard DUMARTIN (Président), M. Alain MAILLIAT, M. Gilles DOUCE, M. Gilles LABRIAUD et M. Pierre-Noël BELLANDI.

Considérant qu'il convient de prolonger l'enquête publique afin de permettre au public de s'exprimer pleinement sur le projet et d'être reçu lors de permanences supplémentaires, Monsieur Bernard DUMARTIN, président de la commission d'enquête désignée a décidé en application des dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Environnement de :

Prolonger l'enquête publique de 14 jours, soit jusqu'au 3 novembre 2022 à 17h00.

En complément des permanences prévues dans l'arrêté susvisé, la commission d'enquête assurera 18 permanences supplémentaires, conformément au tableau suivant :

PERMANENCES SUPPLEMENTAIRES			
Lieux	Adresses	Consultation du dossier de PLUi et accès au registre d'enquête publique	Dates et horaires des permanences su de la Commission d'Enquête
Métropole Aix-Marseille-Provence Service planification urbaine du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	932 avenue de la Fleuride – ZI des Paluds 13400 AUBAGNE	Du lundi au vendredi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	- Mardi 25/10/2022 : De 14h00 à 17h00 - Vendredi 28/10/2022 : De 14h00 à 17h00 - Jedi 31/11/2022 : De 14h00 à 17h00
Aubagne	Services Techniques – 180 Traverse de la Vallée 13400 AUBAGNE	Du lundi au vendredi : De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	- Mardi 25/10/2022 : De 13h30 à 16h30 - Vendredi 28/10/2022 : De 09h00 à 12h00 - Lundi 31/10/2022 : De 13h30 à 16h30 - Jedi 31/11/2022 : De 13h30 à 16h30
Auriol	Hôtel de Ville – Avenue Marceau Julien 13390 AURIOL	Du lundi au vendredi : De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (Sauf mardi et jeudi avec une fermeture retardée à 18h)	- Mardi 26/10/2022 : De 14h00 à 17h00 - Jedi 31/11/2022 : De 9h00 à 12h00
Cadolive	Hôtel de Ville – 1 Place du Comte Armand 13950 CADOLIVE	Du lundi au vendredi : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 08h30 à 12h00	- Mardi 25/10/2022 : De 9h00 à 12h00
Cuges-les-Pins	Hôtel de Ville – Place Stanislas Fabre 13780 CUGES-LES-PINS	Du lundi au vendredi : De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 (Sauf vendredi après-midi pour fermeture)	- Mardi 2/11/2022 : De 9h00 à 12h00
La Bouilladisse	Hôtel de Ville – Place de la Libération 13720 LA BOUILLADISSE	Du lundi au vendredi : De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (Sauf vendredi matin, fermeture à 17h00)	- Mardi 25/10/2022 : De 14h00 à 17h00
La Destrousse	Hôtel de Ville – Place de la Mairie 13112 LA DESTROUSSE	Du lundi au vendredi : De 8h30 à 11h30 et de 15h à 18h00 (Sauf mardi matin pour fermeture et vendredi après-midi fermeture à 17h30)	- Lundi 24/10/2022 : De 14h00 à 17h00
La Penne-sur-Huveaune	Hôtel de Ville – 14 Boulevard de la Gare 13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	Du lundi au vendredi : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	- Jedi 27/10/2022 : De 14h00 à 17h00
Peypin	Hôtel de Ville – Rue de la République 13124 PEYPIN	Du lundi au vendredi : De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (Sauf vendredi après-midi, fermeture à 16h30)	- Mardi 26/10/2022 : De 14h00 à 17h00
Roquevaire	Hôtel de Ville – Avenue des Alliés 13360 ROQUEVAIRE	Du lundi au vendredi : De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (Sauf vendredi après-midi, fermeture à 17h00)	- Mardi 2/11/2022 : De 9h00 à 12h00
Saint-Savournin	Hôtel de Ville – 33, Avenue Pierre Dubois de Jancigny 13119 SAINT-SAVOURNIN	Du lundi au vendredi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (Sauf mercredi après-midi pour fermeture)	- Mardi 26/10/2022 : De 14h00 à 17h00
Saint-Zacharie	Hôtel de Ville – 1 Cours Louis Blanc 83640 SAINT-ZACHARIE	Du lundi au vendredi : De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	- Jedi 03/11/2022 : De 14h00 à 17h00

Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté n°22/247/CM portant ouverture et organisation de l'enquête publique :

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- ✓ **PLUi** : Approbation du dossier de PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par le conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au dossier au vu des résultats de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- ✓ Consultation du dossier sous forme numérique :
- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le registre dématérialisé dédié <https://www.registre-numerique.fr/enquete-plui-CT4>
- Sur des postes informatiques de consultation en accès libre par le public, localisés sur les 13 lieux d'enquête, ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux horaires mentionnés dans le tableau figurant ci-après.
- ✓ Consultation du dossier sur support papier : au siège du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et au sein des 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public mentionnés dans le tableau ci-après.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- ✓ Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :
- Sur le **registre dématérialisé** : sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-plui-CT4>
- **Par courrier électronique** à l'adresse de messagerie suivante : enquete-plui-CT4@mail.registre-numerique.fr
- ✓ Sur les **registres d'enquête** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, disponibles durant la durée de l'enquête publique sur les lieux et aux jours et heures d'ouverture, mentionnés dans le tableau ci-dessous.
- ✓ Par **courrier** adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : M. Bernard DUMARTIN – Président de la Commission d'enquête du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Service Planification Urbaine du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (13400 AUBAGNE) 932 avenue de la Fleuride – ZI les Paluds
- ✓ Lors des **permanences** du commissaire enquêteur mentionnées dans le tableau figurant ci-dessus.